

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 06 FEVRIER 2025 à 20H30

Présents : LORCHEL Philippe, TATY Pascal, GIRARD Myriam, PONTET Pascal, MARIETON Florent, FELIX Sophie, FELIX Bertrand, MORET Fabien, CASIEZ-PIOLOT Julie, LECUYER Isabelle, PIVOT Delphine, SAUVAGEON-FILLON Amélie

Absents excusés : PONTILLE Michel, COUTURIER David, RECORBET Emilie,
Mme LECUYER Isabelle a été désignée secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19.12.2024 :

Le CR est adopté.

En début de séance, M. le maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour : autorisation de vente d'un lot au lotissement des Bruyères sans signature d'un compromis.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- Ecole – Remboursement cotisations OCCE et Assurances 2024/2025
- Avenant n°2 à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes de la commande publique
- COR : Avenant n°3 à la convention d'adhésion du service commun « assistance à la passation des marchés publics»
- COR : Avenant n°1 à la convention d'adhésion au service de conseil en énergie partagé/économe de flux
- Chemin Chez Cabin : retrait de la délibération n°05 du 19.11.2024 portant cession d'une portion de terrain à la commune de Ronno par M. Lièvre Arnaud et Mme Berjat Marion et reprise de la délibération dans les conditions prévues entre les parties
- Aménagement du Chemin de la Goutte : retrait de la délibération n°06 du 19.11.2024 portant acquisition d'une parcelle à M. Mme FOLGOAS Fabrice et reprise de la délibération suite à la réception de l'extrait cadastral modèle 1
- Aménagement du Chemin de la Goutte : retrait de la délibération n°09 du 19.11.2024 portant acquisition d'une parcelle à M. ROUCHON Laurent et Mme CHEVAL Audrey et reprise de la délibération suite à la réception de l'extrait cadastral modèle 1
- Questions diverses

1) Ecole – Remboursement cotisations OCCE et assurances 2024/2025

Le conseil municipal accepte le versement de 202.51€ à l'OCCE correspondant au remboursement des cotisations Occe et assurances pour l'année scolaire 2024/2025.

Adopté à l'unanimité

2) Avenant n°2 à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes de la commande publique

Le conseil municipal autorise M. le maire à signer l'avenant n°2 à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes de la commande publique à la Préfecture.

Adopté à l'unanimité

- 3) COR – Avenant n°3 à la convention d'adhésion du service commun « assistance à la passation des marchés publics »

Le conseil municipal approuve l'avenant n°3 à la convention d'adhésion au service commun « assistance à la passation des marchés publics » et autorise M. le maire à le signer.

Adopté à l'unanimité

- 4) COR – Avenant n°1 à la convention d'adhésion au service de conseil en énergie partagé/économe de flux

Le conseil municipal approuve l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au service de conseil en énergie partagé/économe de flux (CEP-EF) et autorise M. le maire à le signer.

Adopté à l'unanimité

- 5) Chemin chez Cabin – retrait de la délibération n°05 du 19.11.2024

Le conseil municipal retire la délibération n°05 du 19.11.2024 portant approbation de la cession d'une portion de terrain d'une contenance de 39 m² au profit de la commune de Ronno à 1€ pour tout prix suite à une incompréhension sur les conditions de prix entre le maire et les vendeurs.

Adopté à l'unanimité

- 6) Chemin chez Cabin – cession d'une portion de terrain à la commune de Ronno par M. Lièvre Arnaud et Mme BERJAT Marion

Le conseil municipal approuve la cession d'une portion de terrain d'une contenance de 39 m² à la commune de Ronno par M. Lièvre Arnaud et Mme Berjat Marion au prix de 2.50€ le m² soit 97.50€.

Adopté à l'unanimité

- 7) Aménagement chemin de la Goutte – retrait de la délibération n°06 du 19.11.2024

Le conseil municipal retire la délibération n°06 du 19.11.2024 portant acceptation de l'acquisition d'une parcelle d'une surface de 725 m² à M. FOLGOAS Fabrice et Lydie suite à la réception de l'extrait cadastral modèle 1 qui indique une surface de 726 m² et non de 725 m² comme il était indiqué sur le plan de division transmis initialement par le géomètre.

Adopté à l'unanimité

- 8) Aménagement chemin de la Goutte – acquisition d'une parcelle à M. Mme FOLGOAS Fabrice et Lydie

Vu le plan de division et l'extrait cadastral modèle 1, le conseil municipal accepte l'acquisition de la parcelle cadastrée F 427 d'une surface de 726 m² à M. Mme FOLGOAS Fabrice et Lydie au prix de 1,50€ le m² soit 1 089€.

9) Aménagement chemin de la Goutte – retrait de la délibération n°09 du 19.11.2024

Le conseil municipal retire la délibération n°09 du 19.11.2024 portant acceptation de l'acquisition d'une parcelle d'une surface de 51 m² à M. ROUCHON Laurent et CHEVAL Audrey suite à la réception de l'extrait cadastral modèle 1 qui indique une surface de 50 m² et non de 51 m² comme il était indiqué sur le plan de division transmis initialement par le géomètre.

Adopté à l'unanimité

10) Aménagement chemin de la Goutte – acquisition d'une parcelle à M. Rouchon Laurent et Cheval Audrey

Vu le plan de division et l'extrait cadastral modèle 1, le conseil municipal accepte l'acquisition de la parcelle cadastrée F 424 d'une surface de 50 m² à l'euro symbolique à M. ROUCHON Laurent et Mme CHEVAL Audrey.

11) Autorisation de signature d'un acte de vente d'un lot au lotissement des Bruyères sans signature d'un compromis

Le conseil municipal autorise le maire à signer un acte de vente d'un lot au lotissement des Bruyères sans signature d'un compromis et sans obtention du permis de construire au préalable étant donné que le pétitionnaire ne va pas solliciter de prêt bancaire et décide d'inclure les conditions suivantes : le pétitionnaire s'engage à déposer un permis de construire afin que l'obtention de celui-ci soit délivré dans un délai souhaité maximal de 2 ans et que le terrain devra être entretenu par le propriétaire.

12) Questions diverses

*Les marchés relatifs à la réhabilitation de la cure ont été attribués et vont être notifiés prochainement aux entreprises

* MAM : toujours en attente de l'attribution de la subvention demandée à la Région

*Parking de la salle des fêtes : le projet est bloqué par la DREAL qui a informé que le projet est soumis à évaluation environnementale

*AG du club le Temps de Vivre dimanche 2 mars 2025 à 10h30

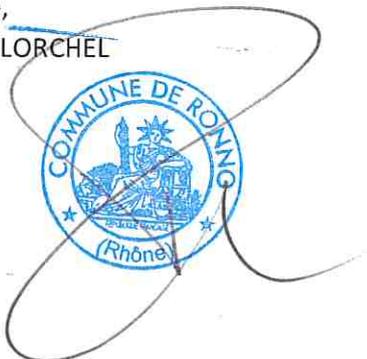
*une AG extraordinaire du comité des fêtes va avoir lieu dimanche 23/03/2025 à 10h30 la salle des fêtes en présence de la population

*Delphine PIVOT demande si l'horloge du clocher va être réparée, il est prévu de programmer ces travaux sur le budget 2025, un devis avait été demandé à l'entreprise Desmarquet M. le maire rappelle que la croix de Monne est cassée mais qu'elle est située sur un terrain privé.

A RONNO, le 19 février 2025

Le Maire,

Philippe LORCHÉL



La secrétaire de séance,

LECUYER Isabelle

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Isabelle Lecuyer', is written over the name of the secretary.